

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1055
3 novembre 2010

(10-5836)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

DÉCLARATION DE CUBA À LA RÉUNION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2010

La communication ci-après, reçue le 22 octobre 2010, est distribuée à la demande de la délégation de Cuba.

A. APPLICATION DU TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ

1. La délégation cubaine tient à faire savoir que ce qui a été négocié jusqu'ici en matière de traitement spécial et différencié dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires reste en deçà de nos aspirations concernant la façon dont ce point doit être traité.

2. La question du transfert de technologie revêt une importance cruciale pour les pays en développement et constitue donc un élément important du traitement spécial et différencié. Cuba a intérêt à ce qu'il s'applique réellement à nos pays, afin qu'ils puissent obtenir une assistance technique et des technologies soit au plan bilatéral, soit par l'intermédiaire des organisations internationales appropriées; pour ce faire, il faut aller au-delà de ce qui est établi dans les articles 9 et 10 de l'Accord SPS, comme c'est le cas pour d'autres accords pertinents.

3. Le transfert de technologie étant une question transversale et son examen dans le cadre des comités techniques paraissant insuffisant, Cuba informe les Membres qu'elle a présenté une proposition à la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement sous la cote TN/CTD/W/32, tendant à ce que les pays en développement bénéficient d'un transfert de technologie en vue de palier les effets négatifs de l'existence ou de la prolifération d'obstacles techniques au commerce et de prescriptions sanitaires et phytosanitaires sur le plan de l'accès aux marchés des pays développés.

4. Cuba souhaite que soient assurés des services de conseil, l'octroi de crédits, de dons ou d'aides et un transfert de technologie et de matériel dans les cas où des investissements substantiels sont nécessaires pour qu'un pays en développement exportateur se conforme aux prescriptions sanitaires ou phytosanitaires d'un Membre importateur développé. L'objectif principal est d'offrir des connaissances techniques, une formation, du matériel et des technologies pour permettre à de nombreux pays du Sud de s'adapter et de se conformer aux mesures sanitaires ou phytosanitaires établies, sans freiner notre participation croissante sur ces marchés. À cet égard, Cuba soutient toute mesure ou initiative qui pourrait être envisagée dans ce Comité en faveur de l'application du traitement spécial et différencié dans son sens le plus large, étant donné que Cuba ne possède pas les ressources et l'équipement nécessaires pour procéder aux analyses de risques appropriées.

B. PRÉOCCUPATIONS LIÉES AUX NORMES PRIVÉES ET COMMERCIALES

5. Comme lors de réunions précédentes, Cuba souhaite rappeler un certain nombre de considérations sur l'application des normes privées.

./.

6. Nous estimons que les normes privées ont des effets restrictifs sur le commerce, car elles concernent des segments de marché ciblés et ne peuvent être respectées que par un nombre limité de producteurs. En outre, elles créent un niveau d'exigence nettement supérieur aux limites fixées par les organismes internationaux ou par les normes internes du pays visant à protéger la santé humaine, y compris la législation nationale du pays en question.

7. Les normes privées peuvent parfois contenir des éléments qui ont été omis dans les normes publiques, mais en émettre de façon incontrôlée n'est pas la solution; il faut plutôt corriger les lacunes des normes publiques dont l'objectif ultime est d'uniformiser les spécifications relatives aux produits alimentaires. Cela permettrait de se conformer aux dispositions de l'article 13 de l'Accord SPS.

8. Enfin, nous jugeons qu'il faut privilégier l'enrichissement des normes publiques en donnant la priorité à l'innocuité des produits alimentaires et à la sécurité sanitaire grâce à une réduction maximale des risques, en appliquant les Principes de travail pour l'analyse des risques tout au long de la chaîne alimentaire, et en veillant à ce que chacun ait accès aux aliments sains, sûrs, nutritifs, culturellement acceptables et respectueux de l'environnement qui sont nécessaires pour mener une vie saine et active.
